



Cdiscount me demande de payer 2 fois le meme article

Par **gus04**, le **26/10/2014** à **17:49**

26/10/2014 Légavox | Créez votre blog juridique

<http://www.legavox.fr/forum/formulaire.php> 1/1

Bonjour.

J'ai commande en janvier 2014 a la société cdiscount un aspirateur d'un montant de 380.09 euros. Apres avoir réglé par carte bancaire mon achat, carte bancaire effectivement débitée, j'attends la livraison. Quelques jours plus tard, cdiscount me contacte pour me signaler qu'un problème avec le transporteur empêche la livraison et que j'ai droit a un bon d'achat de 380.09 euros.

Retournant sur le site je vois le même aspirateur au même prix et le commande avec le bon d'achat. Je reçois mon aspirateur sans problème et oublie cette histoire.

Quelques temps plus tard je reçois dans ma boîte mail une demande de cdiscount de régler la somme de 380.09 euros pensant a une erreur je ne donne pas suite. Suivent ensuite 14 coups de telephone me disant de payer rapidement car l'huissier va venir me saisir avec une impossibilité de m'expliquer car les personnes en ligne me raccroche au nez lorsque je tente de m'expliquer, elles m'assurent que je n'ai jamais eu de bon d'achat mais que la somme m'a été reversée sur mon compte bancaire au 14 février. Apres vérification je ne trouve aucun remboursement a cette date ni a aucune autre. Viens ensuite courrier et appel téléphonique d'une société de recouvrement qui devant mon refus de payer donne mon dossier au huissier de justice Bocchio et associés a Bordeaux, avec qui je vais enfin pouvoir m'expliquer la personne au vue des différents courriers et mails comprend mon problème et me dit qu'elle prend contact avec cdiscount pour régler le problème. Apres 48 heures elle me contacte me demandant d'envoyer un courrier sur l'honneur certifiant que je n'ai reçu qu'un seul aspirateur et que cela fermera le dossier. Ceci se passant au mois d'août. Apres 8 mois de harcèlement.

Aujourd'hui 22 octobre la société de recouvrement NACC a Landerneau me demande par mail de régler la somme de 380.09 euros que je dois a la société cdiscount.

tout recommence au secours!!!! QUE Puis je faire. MERCI.

Par **janus2fr**, le **27/10/2014** à **09:31**

Bonjour,

Vous n'avez rien à répondre à une société de recouvrement qui agit "à l'amiable". Si elle insiste un peu trop, vous lui envoyez une LRAR de mise en demeure de cesser de vous harceler sans quoi vous porterez plainte.

Une société de recouvrement n'a aucun pouvoir...